



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
Réunion du Comité Syndical
du 6 octobre 2025

**Réunion du Comité Syndical
du 6 octobre 2025**



Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 26 juin 2025	6
2. Autorisation d'ester en justice	6
3. Marchés du Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés	6
1. Acquisition de 7 véhicules neufs pour le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et la régie Destination Baie de Somme.....	6
2. Prestation d'assurance pour le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard/ Destination Baie de Somme et Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées	7
3. Accord cadre à bons de commande concernant les travaux d'exportation de matériaux pour mise en décharge.....	7
4- Prélèvements & transplantations, mises en jauge pour transplantations ultérieures de stations de pieds de choux marins et d'arroches de Babington - Boulevard Maritime de Cayeux-sur-Mer	8
4. Budget 2025 1ère Décision modificative.....	9
5. Perception et reversement de la taxe de séjour additionnelle - Convention avec le Conseil Départemental de la Somme	15
6. Modifications de la régie de recettes - Taxe de Séjour - Taxe de Séjour Forfaitaire	16
7. Remboursement de dépenses payées pour le compte de Destination Baie de Somme.....	16
8. Déplacement à Birmingham – Telford au Royaume Uni....	17
9. Aquoclub de Belle Dune - Avenant n°1 à la Convention avec la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre et la Régie Destination Baie de Somme	17
10. Syndicat Mixte (Fonction Publique Territoriale).....	18
11. Modalités de financement des travaux de sécurisation	20
12. Le Crotoy : Parking Entrée Nord - Implantation de deux recharges électriques.....	21
13. Plan Vélo Baie de Somme - Appel à Projets Développer le Vélotourisme porté par l'ADEME.....	21
14. Travaux de remise à niveau du plan vélo - Approbation du plan de financement	22
15. Plan Vélo Baie de Somme - Convention avec le Comité d'itinéraire de la Vélomaritime-EuroVélo 4 en France (2026/2027)	23
16. Plan Vélo Baie de Somme - Prise en charge de frais de dégradations sur la piste cyclable	23
17. Zac du Royon - Construction de 110 logements - Promesse unilatérale de vente.....	24

18. Travaux de rechargement en galets de la plage de Mers-les-Bains/Le Tréport « Est » et de nivellement général de la plage de Mers-les-Bains Avenant n°1 à la convention financière passée avec la Communauté de Communes des Villes-Sœurs pour la période 2025-2028	25
19. Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Authie	26
Les enjeux pour le Syndicat Mixte sont les suivants :	26
20. Service Environnement, pôle Grand Site de France - Plan de financement du schéma d'accueil global	27
21. Service Environnement, pôle Animation territoriale biodiversité - Projet Agro-Environnemental et Climatique.....	27
22. Service Environnement, pôle Animation territoriale biodiversité - Poursuite du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides	28
23. Service Environnement, pôle Animation territoriale biodiversité - Renouvellement de la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte et la commune de Saigneville.....	28
24. Propositions d'aménagement de logements saisonniers.....	29
25. Rapport d'information - Plan Vélo /Pouvoirs du Police... ..	30
26. Service Marché - Rapport d'information - Tableau des procédures inférieures à 40 000 € HT du 1er janvier 2025 au 1er septembre 2025	30

I. Présents

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Madame la Présidente le 25 août 2025, s'est réuni le lundi 6 octobre 2025 à la Salle des Fêtes de Saint-Quentin-en-Tourmont sous la Présidence de Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Présidente du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

Membres : 36

Présents : 29

Nombre de Votants : 29

Nombre de Voix : 55

Assistaient à cette réunion

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Madame Guislaine SIRE
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Monique EVRARD
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame France FONGUEUSE
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Angelo TONOLLI
- Madame Zohra DARRAS
- Madame Julie VAST

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon Plage)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotay)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire de la Baie de Somme

Membres suppléants :**Représentants des Communes**

- Madame Ariane PLANCHON (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Thierry LECLERCQ (Pendé)
- Monsieur Régis BRUNET (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Francis GOUESBIER (Saint-Quentin-en-Tourmont)

ABSENTS EXCUSES :**Représentants du Département de la Somme**

- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)

Représentants des EPCI

- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Eric DELATTRE
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur François GOUDEAU
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Adjointe de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Valérie MONFLIER

Autres personnalités excusées

- Monsieur Boris COURBARON, Directeur Général des Services, Conseil Départemental de la Somme

- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Développement de la Personne et des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Cécile WACHTER, Adjointe au Directeur Général Adjoint Développement de la Personne et des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Nicolas MINEL, Direction l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Isabelle BLOND, Comptable SGC Baie de Somme

La Présidente annonce le décès de Monsieur Pascal LEFEBVRE. Une minute de silence est faite par l'Assemblée du Comité Syndical en hommage à cet élu.

La Présidente remercie Monsieur GOUESBIER pour son accueil à Saint-Quentin-en-Tourmont.

II. Procès-verbal

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 26 juin 2025

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 26 juin 2025.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

2. Autorisation d'ester en justice

La Présidente a informé que durant son mandat, il peut arriver qu'elle soit amenée à défendre les intérêts du Syndicat Mixte lorsque celui-ci est assigné devant le Tribunal.

Il est donc nécessaire que le Comité Syndical lui donne une délégation pour des actions à conduire en justice et pour assurer la défense du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de donner délégation à la Présidente pour ester en justice et ce, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

3. Marchés du Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés

1. Acquisition de 7 véhicules neufs pour le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et la régie Destination Baie de Somme

La Présidente a informé l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition de 7 véhicules neufs pour le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et la régie Destination Baie de Somme. Le Syndicat Mixte doit se porter acquéreur de 6 véhicules, le 7^{ème} étant acquis par la régie Destination Baie de Somme.

Il est alloué de la manière suivante :

- Lot n°1 : 1 véhicule hybride type berline avec variante sur la motorisation
- Lot n°2 : 1 véhicule électrique de type utilitaire
- Lot n°3 : 2 véhicules électriques de type citadine
- Lot n°4 : 1 véhicule thermique type citadine
- Lot n°5 : 1 véhicule type 4x4
- Lot n°6 : 1 type utilitaire léger tollé

Le montant estimé est de 145 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à signer, par anticipation, le marché relatif à l'acquisition de 7 véhicules neufs pour le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et la régie Destination Baie de Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

2. Prestation d'assurance pour le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard/ Destination Baie de Somme et Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

La Présidente a informé l'assemblée qu'une consultation a été lancée concernant la prestation d'assurance pour le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard/ Destination Baie de Somme et le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées. Le marché concerne la responsabilité civile des Syndicats Mixtes, les multirisques habitation et les flottes automobiles.

Le marché est alloué de la manière suivante :

- Lot n°1 : Flotte Automobile
- Lot n°2 : Responsabilité civile et pénale
- Lot n°3 : Multirisque professionnel
- Lot n°4 : Multirisque habitation
- Lot n°5 : Bris de machine
- Lot n°6 : Dommages objets divers
- Lot n°7 : Assurances diverses

Il s'agit d'un marché ordinaire. La durée du marché est de quatre ans ferme. Le montant total du coût des assurances est de 214 848 € + 21 348 € (assurances Baie de Somme - Trois Vallées)

L'assurance responsabilité civile des digues et systèmes d'endiguement n'est pas intégrée dans ces montants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à signer, par anticipation, le marché relatif à la prestation d'assurance pour le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard/ Destination Baie de Somme et Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

3. Accord cadre à bons de commande concernant les travaux d'exportation de matériaux pour mise en décharge

La Présidente a informé l'assemblée que suite aux travaux de curage du Dien, une partie des matériaux a pu être réutilisée le long des parcs agricoles. Cependant, il y avait certains tas qui étaient pollués. Ces derniers ne peuvent pas être remis dans la Baie. Il faut les exporter pour les mettre en décharge.

Par conséquent, une consultation a été lancée pour les travaux d'exportation de matériaux pour mise en décharge.

La durée du marché est d'un an renouvelable une fois un an par tacite reconduction soit une durée totale de 2 ans. La quantité maximum pour la durée du marché est de 400 m.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à signer, par anticipation, l'accord cadre à bons de commande concernant les travaux d'exportation de matériaux pour mise en décharge, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

4- Prélèvements & transplantations, mises en jauge pour transplantations ultérieures de stations de pieds de choux marins et d'arroches de Babington - Boulevard Maritime de Cayeux-sur-Mer

La Présidente a informé l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement résilient du Boulevard Maritime à Cayeux-sur-Mer, le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard a déposé auprès des services de la Préfecture, un Dossier d'Autorisation Environnementale Unique en date du 2 août 2024, intégrant notamment un dossier de demande de dérogation « espèces protégées » en ce qui concerne la transplantation et la mise en jauge pour transplantations ultérieures de pieds de Choux-Marins et d'Arroches de Babington ne pouvant être évités dans le cadre du projet, notamment démolition/reconstruction du muret en front de mer.

En vue de pouvoir engager ces transplantations à l'automne 2025, au vu du calendrier biologique des espèces, et préalablement aux travaux d'aménagement du Boulevard Maritime, une demande de réalisation par anticipation à l'obtention de l'autorisation unique a été produite auprès des services de la Préfecture le 30 juin 2025.

Une consultation a donc été lancée pour les prélèvements & transplantations, mises en jauge pour transplantations ultérieures de stations de pieds de choux marins et d'arroches de Babington - Boulevard Maritime de Cayeux-sur-Mer.

Le montant maximum est de 80 000 € HT.

Suite à l'analyse des offres le marché a été attribué à l'entreprise Tellier Paysages.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à signer, ce marché ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

4. Budget 2025 1ère Décision modificative

1. Budget Principal du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

SECTION D'INVESTISSEMENT

LA PRESIDENTE A RAPPELE QUE :

A - Concernant le PAPI-1, le service Aménagement a demandé au Syndicat Mixte de bien vouloir prévoir des ajustements dans les inscriptions budgétaires afin d'en prévoir certaines complémentaires et d'en limiter ou supprimer d'autres sur des actions qui sont soit terminées, soit en phase de l'être.

Il a été proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

*** Opération 3591 « Travaux boulevard Maritime Cayeux »**

- o Dépenses d'investissement : 83 472,00 €
Article 2317 « Immob corpo reçues mises à disposition »
83 472,00 €

*** Opération 3039 « Etudes boulevard Maritime Cayeux »**

- o Dépenses d'investissement : 392 000,00 €
Article 231 « Frais d'étude » 392 000,00 €

*** Opération 3587 « Etudes boulevard Maritime Cayeux »**

- o Dépenses d'investissement : 105 000,00 €
Article 231 « Frais d'étude » 105 000,00 €

*** Opération 3499 « AMO Papi »**

- o Dépenses d'investissement : - 70 000,00 €
Article 2318 « Autres immobilisations corporelles En cours » - 70 000,00 €

*** Opération 3563 « Etudes front de mer Le Crotoy »**

- o Dépenses d'investissement : - 67 412,00 €
Article 231 « Frais d'étude » - 67 412,00 €

*** Opération 35031 « Petits confortements complémentaires Baie de Somme »**

- o Dépenses d'investissement : -76 804,00 €
Article 2317 « Immob corpo reçues mises à disposition »
- 76 804,00 €

*** Opération 3590 « Petits confortements Baie de Somme »**

- o Dépenses d'investissement : -18 696,00 €
Article 2317 « Immob corpo reçues mises à disposition »
- 18 696,00 €

*** Opération 3524 « Urb résilient 80 76 »**

- o Dépenses d'investissement : 3 675,00 €
Article 2314 « Construction sur sol d'autrui » 3 675,00 €

*** Opération 3525 « Etude stratégique Marq »**

- o Dépenses d'investissement : - 3 675,00 €
Article 231 « Frais d'étude » - 3 675,00 €

*** Opération 3509 « Enrochement le Crotoy »**

- o Dépenses d'investissement : 38 550,00 €
Article 2314 « Construction sur sol d'autrui » 38 550,00 €
- o Recettes d'investissement : 33 276,00 €
Article 13241 « Subvention Commune » 33 276,00 €

B - Concernant le PAPI-2, il a été proposé une inscription budgétaire destinée à payer les dépenses relatives à l'AMO concernant la préparation du dossier de labellisation :

*** Opération 3700 « AMO Papi 2 »**

- o Dépenses d'investissement : 170 000,00 €
Article 2318 « Autres immobilisations corporelles En cours » 170 000,00 €

C – Reclassement de comptes : Il a été proposé des inscriptions budgétaires pour permettre le reclassement de dépenses dans les opérations concernées. Il en résulte les propositions d'inscriptions budgétaires suivantes :

*** Opération 3046 « Aire naturelle de stationnement Saint Valery »**

- o Dépenses d'investissement : 13 500,00 €
Article 2317 « Immob corpo reçues mises à disposition »
13 500,00 €
- o Recettes d'investissement :
Chapitre 23 « Immobilisations en cours » 13 500,00 €
Article 2317 « Immob corpo reçues mises à disposition »
13 500,00 €

*** Opération 3039 « Etudes Boulevard maritime Cayeux »**

- o Dépenses d'investissement : 127 100,00 €
Article 2317 « Immob corpo reçues mises à disposition »
127 100,00 €
- o Recettes d'investissement :
Chapitre 23 « Immobilisations en cours » 127 100,00 €
Article 2317 « Immob corpo reçues mises à disposition »
127 100,00 €

*** Opération 3585 « MO Dossier règlement. Bas Champs »**

- o Dépenses d'investissement : 23 217,00 €

Article 2317 « Immob corpo reçues mises à disposition »
23 217,00 €

o Recettes d'investissement :

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » 23 217,00 €

Article 2317 « Immob corpo reçues mises à disposition »

23 217,00 €

*** Opération 3576 « FI-A Trav esp publ front de mer »**

o Recettes d'investissement : 60 000,00 €

Article 1323 « Subvention Département » 60 000,00 €

o Dépenses d'investissement :

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » 60 000,00 €

Article 1323 « Subvention Département » 60 000,00 €

*** Opération 3588 « 7-5bis Front de Mer »**

o Recettes d'investissement : 22 330,00 €

Article 1322 « Subvention Région » 22 330,00 €

o Dépenses d'investissement :

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » 22 330,00 €

Article 1322 « Subvention Région » 22 330,00 €

*** Opération 3589 « 7-1C Etude endiguement »**

o Recettes d'investissement : 22 416,00 €

Article 1322 « Subvention Région » 22 416,00 €

o Dépenses d'investissement :

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » 22 416,00 €

Article 1322 « Subvention Région » 22 416,00 €

*** Opération 3591 « Travaux Boulevard Cayeux »**

o Recettes d'investissement : 540 000,00 €

Article 1322 « Subvention Région » 540 000,00 €

o Dépenses d'investissement :

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » 540 000,00 €

Article 1322 « Subvention Région » 540 000,00 €

Les dépenses nettes viennent s'imputer sur les excédents budgétaires non encore inscrits dans la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Syndicat Mixte d'engager ces dépenses et de les payer.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

2. Budget annexe Gestion des propriétés du Conservatoire – Tère décision modificative

A - A la suite de la décision d'affecter l'excédent de fonctionnement en réserve afin de couvrir les besoins de la section d'investissement, il y a lieu de le constater par des écritures. C'est pourquoi il est nécessaire d'effectuer les inscriptions budgétaires le permettant.

Il a été proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :

Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers », à l'article 1068
« Excédents de fonctionnement capitalisés » pour + 86 534,04 €
Au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »
pour - 86 534,04 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement :

Au chapitre 002 « excédents antérieurs reportés » pour 86 534,04 €

Dépenses de fonctionnement :

Au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » pour -
86 534,04 €

B - A la suite de la demande des services de transférer des crédits pour des travaux de restauration au triangle ouest de la Réserve Naturelle Nationale, il a été proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Opération 3004 « Mise en œuvre Plan de gestion », à l'article
2317 « Immob corpo reçues mises à disposition » pour
+ 40 000,00 €

Opération 3029 « Révision panneaux sentiers Authie », à l'article
2317 « Immob corpo reçues mises à disposition » pour
- 40 000,00 €

C - A la suite de la préparation budgétaire 2025, il est apparu des insuffisances d'inscriptions budgétaires pour constater les dotations aux amortissements et les reprises de subventions annuelles.

Il a été proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », à l'article 13918 « Reprises de subventions d'investissement » pour 9 000,00 €.

Recettes d'investissement :

Au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », à l'article 28288 « Amortissements – autres immobilisations corporelles » pour 2 000,00 €.

Au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » pour 7 000,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement :

Au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », à l'article 777 « Reprises de subventions d'investissement » pour 9 000,00 €.

Dépenses de fonctionnement :

Au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », à l'article 6811 « Dotations aux amortissements » pour 2 000,00 €.

Au chapitre 011 « Charges à caractère général », un montant global de 4 000 € réparti à l'article 61521 « Entretien terrains » pour 3 100,00 € et à l'article 6188 « Autres frais divers » pour 900,00 €.

Au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » pour 7 000,00 €

Les dépenses nettes viennent s'imputer sur les excédents budgétaires non encore inscrits tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Syndicat Mixte d'engager ces dépenses et de les payer.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

3. Budget annexe du Centre Conchylicole - 1ère Décision modificative

A la suite de l'encaissement d'une subvention au chapitre 13 alors qu'elle concernait des dépenses d'études comptabilisées en section de fonctionnement, je vous propose les inscriptions budgétaires permettant ce reclassement au chapitre 74 ainsi que l'inscription d'un montant de 10 € au chapitre 65 pour la constatation des écarts de TVA.

Il en résulte les propositions suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », à l'article 13188 « Autres subventions » pour 12 524,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement :

Au chapitre 74 « Subventions de fonctionnement », à l'article 7478 « Autres organismes » pour 12 524,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Au chapitre 65 « Charges de gestion courante », à l'article 6588 « Autres charges » pour 10,00 €

Les dépenses nettes viennent s'imputer sur les excédents budgétaires non encore inscrits tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Syndicat Mixte d'engager ces dépenses et de les payer.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

4. Budget annexe Gestion Plan Vélo - 1ère Décision modificative

A la suite de la nécessité de procéder à des travaux d'entretien des pistes pour un montant maximum de 10 000 € d'ici fin 2025, il a été nécessaire de prévoir des inscriptions budgétaires en section de fonctionnement.

Il en résulte les propositions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au chapitre 011 « Charges à caractère général », à l'article 615231 « Entretien des voies et réseaux » pour 10 000,00 €

Les dépenses nettes viennent s'imputer sur les excédents budgétaires non encore inscrits dans la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Syndicat Mixte d'engager ces dépenses et de les payer.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

5. Budget annexe ZAC du Moulinet - 1ère Décision modificative

A - A la suite d'une erreur d'inscription budgétaire concernant les stocks initiaux 2025, il y a lieu de compléter l'ensemble des sections budgétaires à hauteur de 20 000 €.

Il en résulte les propositions suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », à l'article 3355 « Travaux » pour 20 000,00 €

Recettes d'investissement :

Au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », à l'article 3355 « Travaux » pour 20 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », à l'article 7133 « Variation des encours » pour 20 000,00 €

Recettes de fonctionnement :

Au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », à l'article 7133 « Variation des encours » pour 20 000,00 €

B - A la suite de la non récupération d'un crédit de TVA en 2021, le SGC Baie de Somme a demandé au Syndicat Mixte de bien le vouloir constater.

Il en résulte les propositions suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Au chapitre 65 « Autres opérations de gestion courante », à l'article 65888 « Autres charges diverses » pour 8 536,00 €

Recettes de fonctionnement :

Au chapitre 74 « Dotations Subventions », à l'article 74888 « Autres subventions » pour 8 536,00 €

Les dépenses nettes viennent s'imputer sur les excédents budgétaires non encore inscrits tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Syndicat Mixte d'engager ces dépenses et de les payer.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

5. Perception et reversement de la taxe de séjour additionnelle - Convention avec le Conseil Départemental de la Somme

La Présidente a informé l'assemblée que lors de sa séance en date du 31 mars 2025, le Conseil Départemental de la Somme a décidé d'instaurer une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour perçue par les communes et les groupements de communes.

Au 1^{er} janvier 2026, les hébergeurs collecteront la taxe de séjour augmentée de la taxe additionnelle et reverseront l'intégralité conformément à la Loi, du produit au Syndicat Mixte.

Ce dernier devra, à son tour, reverser au Département, le produit de la taxe additionnelle départementale.

Afin de faciliter ce traitement et faciliter les flux financiers, une convention doit être signée avec le Conseil Départemental afin de fixer les conditions de perception et de versement de la taxe additionnelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 51 voix pour et 1 voix contre (Philippe EVRARD), d'approuver cette convention et a autorisé la Présidente à la signer.

Collège des Membres du Département : 30

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 8

6. Modifications de la régie de recettes - Taxe de Séjour – Taxe de Séjour Forfaitaire

La Présidente a informé l'assemblée que dans le cadre de l'instauration de la taxe additionnelle et pour permettre au régisseur de ne pas dépasser le plafond des fonds détenus sur le compte DFT, il est proposé les différentes modifications suivantes :

- Autoriser l'encaissement de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire ;
- Augmenter le plafond de détention des fonds : (passage de 50 000 € à 100 000 €)
- Supprimer l'obligation de cautionnement du régisseur. (ce n'est plus obligatoire)

Monsieur CHAREYRON veut revenir sur le mode de redistribution de la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les modifications de la régie de recettes Taxe de Séjour – Taxe de Séjour Forfaitaire.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

7. Remboursement de dépenses payées pour le compte de Destination Baie de Somme

La Présidente a informé l'assemblée que la régie d'avances du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard a été amenée à payer des dépenses par carte bleue pour le compte de la régie commerciale Destination Baie de Somme.

Les dépenses payées concernent :

- les frais pour émission d'un extrait Kbis de Destination Baie de Somme ;
- des dépenses de restaurant ;

Il a été proposé que le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard émette un titre de recettes sur Destination Baie de Somme en remboursement de ces dépenses payées pour un montant global de 697,57 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'arrêter la liste des dépenses à refacturer et d'arrêter le montant des dépenses à rembourser par Destination Baie de Somme à 697,57 € et a autorisé la Présidente à émettre un titre de recettes pour le montant correspondant.

Collège des Membres du Département : 33
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres des EPCI : 8

8. Déplacement à Birmingham – Telford au Royaume Uni

La Présidente a rappelé que par délibération en date du 26 juin 2025, il a été autorisé la prise en charge de frais de déplacements au Royaume-Uni pour deux agents sur la base de justificatifs.

Par courrier en date du 19 août 2025, la Sous-Préfecture d'Abbeville a informé le syndicat mixte que cette délibération appelait une observation de sa part au regard de l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission.

En effet, l'article 1c) de l'arrêté susvisé encadre les modalités d'application quant au remboursement des frais de mission des agents à l'étranger et fixe l'indemnité journalière pour la Grande-Bretagne à 210 euros par agent.

La Sous-Préfecture a demandé que cette délibération soit rapportée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité de rapporter la délibération en date du 26 juin 2025 et a autorisé la Présidente à rembourser les frais d'hébergements et de restauration aux agents s'étant rendus à Birmingham à hauteur de 210 € par jour et les frais de transports sur présentation de justificatifs.

Collège des Membres du Département : 33
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres des EPCI : 8

9. Aquaclub de Belle Dune - Avenant n°1 à la Convention avec la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre et la Régie Destination Baie de Somme

La Présidente a informé l'assemblée que par délibération en date du 20 janvier 2020, il avait été approuvé une convention

avec la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre relative à la création du bassin de nage de l'Aquaclub.

Cette dernière précisait les modalités d'exploitation du site.

Pour rappel, les travaux de réhabilitation et de construction du bassin de nage ont été très compliqués à réaliser puisqu'ils ont commencé durant la crise COVID. De plus, le syndicat mixte a rencontré de gros problèmes avec la maîtrise d'œuvre. Le chantier devait se faire en un an et il s'est fait en 3 ans.

Par conséquent, une actualisation du plan de financement de l'opération, des modalités de participation de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ainsi que des conditions de versement de sa participation financière doit être actée par avenant.

La Communauté de Communes s'engage à participer au coût des travaux à hauteur de 4 322 049, 77 € nécessaire à la réalisation du bassin de nage, déduction faite des subventions perçues par le Syndicat Mixte, soit une participation financière à hauteur de 2 168 715, 77 €.

Le coût des travaux du bassin de nage est de 4 322 049, 77 € HT sur un coût total de l'opération de 15 752 591, 70 € HT après déduction des indemnités diverses et des pénalités à hauteur de 463 030, 59 €.

Au vu de l'établissement du Décompte Général Définitif, le montant restant à verser par la CCPM est de 1 031 215, 77 € correspondant à un solde de subvention initiale de 487 500 € et une subvention complémentaire à hauteur de 543 715, 77 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 à la convention avec la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre, qui a été consultable en séance et a autorisé la Présidente à le signer.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des EPCI : 8

10. Syndicat Mixte (Fonction Publique Territoriale)

1. Recrutement d'un(e) Directeur des Finances et des Moyens par voie de mutation

La Présidente a informé l'assemblée qu'en raison du départ en retraite du Directeur des Finances et des Moyens, il est nécessaire de pourvoir ce poste stratégique afin d'assurer la continuité du service public et de maintenir la qualité de la gestion financière et administrative de la collectivité.

Une candidature a été retenue. Il est donc nécessaire d'organiser une période de tuitage entre l'actuel Directeur des Finances et des Moyens et sa/son successeur afin d'assurer la transmission des dossiers, la sécurisation des processus budgétaires et comptables, et la continuité du service public.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à signer avec cet agent, l'arrêté de nomination par voie de mutation à compter du 13 octobre 2025.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

2. - Réintégration et nomination d'un agent par voie de mutation.

La Présidente a informé l'assemblée que l'un des agents au Service Ressources Humaines a été recruté en Contrat à Durée Déterminée pour un renforcement d'une durée de 1 an à compter du 28 octobre 2024 pour un remplacement de congé maternité. L'agent en congé maternité a décidé de quitter son poste c'est pourquoi nous proposons le recrutement de l'agent par voie de mutation.

Cet agent est fonctionnaire titulaire au grade d'attaché territorial, en disponibilité pour convenances personnelles auprès de son employeur d'origine.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à signer avec cet agent, l'arrêté de réintégration et nomination par voie de mutation à compter du 1^{er} septembre 2025.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

3. Recrutement d'un(e) chef(fe) de projets SLGITC (Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte)

La Présidente a informé l'assemblée que l'Etat et les collectivités territoriales ont souhaité porter une démarche partenariale visant la définition et la mise en œuvre de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC) sur les secteurs « Falaises » (communes d'Ault et de Woignarue) et « Massifs dunaires » (communes de Fort-Mahon-Plage, Quend et Saint-Quentin-en-Tourmont).

Chaque SLGITC s'articulera de manière cohérente avec la Stratégie littorale et le Plan d'actions et de prévention des inondations (PAPI) « Bresle-Somme-Authie », et prévoira des actions de sensibilisation du public et de concertation, de connaissance des aléas, d'élaboration de diagnostics approfondis, de scénarii et de stratégies d'aménagement.

Il a été proposé de recruter un(e) chef(fe) de projet pour la mise en œuvre des deux SLGITC.

Le coût estimé pour ce recrutement est de 255 560 € sur 3 ans (y compris charges patronales et charges de structure), sur la base d'un salaire de 3000 € net financé comme suit :

	Taux (%)	Montant (€)
Etat (Fonds Vert)	40 %	102 222 €
Banque des Territoires	17,6 %	45 000 €
SMBS-GLP		
Conseil Départemental de la Somme	13,7 %	35 000 €
Commune d'Ault	9,6 %	24 446 €
Commune de Fort-Mahon-Plage	9,6 %	24 446 €
Commune de Quend	9,6 %	24 446 €
TOTAL		255 560 €

Actuellement, il existe deux postes d'ingénieurs vacants au tableau des effectifs.

Au vu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement et a autorisé la Présidente à déposer des demandes de financement auprès des financeurs, ainsi qu'à procéder au recrutement du ou de la chef(fe) de projets SLGITC sous réserve de l'obtention des financements.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

11. Modalités de financement des travaux de sécurisation

Monsieur LE MOIGNE indique qu'il ne prend pas part au vote.

La Présidente a informé l'assemblée que le Syndicat Mixte et la commune d'Ault portent depuis plusieurs années un projet d'aménagement sur le site du Moulinet dans le cadre d'une ZAC.

Malgré des dispositifs de télésurveillance, le site fait l'objet de tentatives d'intrusion récurrentes depuis 2023, qui ont nécessité des interventions en matière de sécurisation du site et fait l'objet de plusieurs plaintes du Syndicat Mixte auprès de la Gendarmerie.

Le Syndicat Mixte a ainsi dû engager plusieurs dépenses pour la sécurisation technique du site en 2023 et 2024 (installation de la télésurveillance, travaux de sécurisation de la toiture, de bouchement des ouvertures...) pour un montant total de 116 203 €HT.

Ainsi, il a été proposé de solliciter les subventions pour ces dépenses suivant le plan de financement suivant :

FINANCEUR	%	MONTANT HT
Commune d'Ault	30	34 861 €
Conseil Départemental de la Somme	70	81 342 €
TOTAL	100	116 203 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement, et a autorisé la Présidente à solliciter la Commune d'Ault et le Conseil Départemental de la Somme pour l'obtention de ces

financements ainsi qu'à signer les conventions correspondantes.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

12. Le Crotoy : Parking Entrée Nord - Implantation de deux recharges électriques

La Présidente a informé l'assemblée que dans le cadre du bail emphytéotique pour le Centre Conchylicole qui nous lie avec la Commune du Crotoy, et principalement le terrain sur lequel se situe le parking, il est envisagé d'implanter deux bornes de recharges électriques, sur deux emplacements.

La fourniture et l'installation de ces équipements dédiés à la recharge de moyens de locomotions électriques doivent être réalisés par un prestataire extérieur pour la commune de Le Crotoy.

La Commune du Crotoy va faire réaliser l'ensemble des travaux.

Elle prendra en charge les frais d'installation et gèrera les bornes électriques.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la Commune du Crotoy à réaliser l'implantation de ces deux bornes.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

13. Plan Vélo Baie de Somme - Appel à Projets Développer le Vélotourisme porté par l'ADEME

La Présidente a rappelé à l'assemblée que par délibération en date du 26 juin 2025, le Comité Syndical a approuvé le plan de financement suivant relatif à l'appel à projets « Développer le Vélotourisme » porté par l'ADEME.

Financiers	%	Coût HT
AAP « Développer le Vélotourisme » ADEME	70	26 600 €
SMBS-GLP	30	11 400 €
TOTAL	100	38 000 €

Pour rappel, cet appel à projets contribue à :

- Développer l'attractivité touristique des territoires
- Renforcer un développement économique
- Inscrire des projets dans une démarche de tourisme durable

La Vélomaritime est aujourd'hui terminée sur le littoral picard, il convient de gérer ses équipements et de la rendre plus

confortable par la création ainsi que la structuration des services à destination des cyclistes.

A la demande des financeurs, il est nécessaire de préciser que la participation du Syndicat Mixte se fait via la dotation du Conseil Départemental.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Financeurs	%	Coût H.T
AAP « Développer la Vélotourisme » ADEME	70	26 600 €
SMBS-GLP(Dotation CD 80)	30	11 400 €
TOTAL	100	38 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ce nouveau plan de financement et a autorisé la Présidente à signer l'ensemble des documents pour cet appel à projets.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

14. Travaux de remise à niveau du plan vélo - Approbation du plan de financement

La Présidente a informé l'assemblée que depuis le 26 mars 2001, le Conseil départemental de la Somme a transféré au Syndicat Mixte sa compétence « Aménagement et entretien de l'infrastructure cyclable » sur la Côte Picarde. A cette époque, le Département avait déjà réalisé 22 kms de pistes.

Avec le vieillissement de certaines portions de cette infrastructure, il est devenu nécessaire de procéder à de nouveaux travaux d'investissement pour la remise à niveau de son réseau cyclable afin d'assurer la sécurité et la qualité d'accueil des usagers.

Prévisionnel des travaux d'entretien est de 680 000 €

Le plan de financement est le suivant :

Financeurs	%	Coût H.T
CD 80 DOTATION	50	340 000 €
REGION HAUTS-DE-FRANCE	25	170 000 €
Syndicat Mixte (Budget annexe) Taxe de séjour	25	170 000 €

Dans le cas où la Région ne participerait pas au financement des travaux d'entretien, le complément serait assuré par la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à solliciter les financeurs et à déposer les dossiers de financements correspondants.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

15. Plan Vélo Baie de Somme - Convention avec le Comité d'itinéraire de la Vélomaritime-EuroVélo 4 en France (2026/2027)

La Présidente a rappelé que depuis 2018, le Syndicat Mixte, par délégation du Conseil Départemental de la Somme, participe au partenariat de développement de l'identité touristique de la Vélomaritime-Eurovélo 4 en France.

L'objectif est de faire de cet itinéraire reliant, en France, la Bretagne à la Belgique une destination majeure du tourisme à vélo pour les clientèles françaises, néerlandaises et allemandes.

Un avenant a prolongé ce partenariat de deux ans jusqu'en 2025 pour finaliser l'enquête sur les retombées économiques à l'échelle de la Vélomaritime.

Une nouvelle convention de partenariat pour la période 2026-2027 a été rédigée. Elle sera signée d'ici le 15 novembre 2025 afin que chaque partenaire s'engage à verser sa contribution annuelle forfaitaire selon les modalités définies collectivement lors du Comité de Pilotage du 25 février 2025.

Le montant de la contribution annuelle est de 10 000 €, soit 20 000 € sur 2 ans.

Elle est financée au travers de la dotation d'entretien du Plan Vélo qui nous est versée par le Département dans le cadre de la convention financière annuelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec le Comité d'itinéraire et de contribuer à hauteur de 10 000 € par an et a autorisé la Présidente à la signer.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

16. Plan Vélo Baie de Somme - Prise en charge de frais de dégradations sur la piste cyclable

La Présidente a informé l'assemblée que le Syndicat Mixte a fait l'objet de dégradations de potelets, le long de la piste cyclable sur la commune de Quend, devant le camping du Bois Dormant.

L'auteur s'est fait connaître. Il s'agit de Madame Anais Foulon, résidant à Villers-sur-Authie. Cette dernière nous a confirmé qu'elle acceptait de prendre en charge l'ensemble des dégradations. Elle s'est engagée à rembourser le Syndicat Mixte des frais de réparations mais demande un échelonnement des paiements.

Le montant de la facture s'élève à 1 872 €. Nous devons émettre un titre de recettes auprès du SGC Baie de somme qui accordera ou non des échelonnements de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à émettre le titre de recettes correspondant.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

17. Zac du Royon - Construction de 110 logements - Promesse unilatérale de vente

La Présidente a informé l'assemblée que par délibération en date du 26 juin 2025, vous m'avez autorisé à signer un avenant n°2 à la promesse de vente avec un report de caducité de la promesse au 30 avril 2026.

Conformément aux termes de cet avenant, il est fait mention du paragraphe suivant :

« La réalisation de la présente promesse pourra être demandée par le BENEFCIAIRE jusqu'au 30 avril 2026, sous réserve pour le BENEFCIAIRE, d'avoir, au plus tard le 1er octobre 2025, justifié auprès du PROMETTANT, de l'engagement du Projet, soit :

- *par la communication au PROMETTANT des décisions favorables pour engager le projet, prises expressément par les organes dirigeants ou les Comités d'Engagement du BENEFCIAIRE, de VINCI IMMOBILIER D'ENTREPRISE, et du ou des INVESTISSEURS ;*
- *soit par la communication, au PROMETTANT, des avant-contrats de VEFA conclus avec les investisseurs, et du BEFA à conclure entre la SNC BELLE DUNE CLAIRIERE et son bailleur, au besoin occultés des mentions protégées par le secret des affaires*

La date du 1er octobre pourra être prorogée à la main du PROMETTANT, et si bon lui semble, sur justification de l'avancement de la formalisation des engagement ci-dessus attendus.

Suite à des échanges avec le groupe Pierre & Vacances en date du 24 septembre 2025, il s'avère que Pierre & Vacances, Vinci Immobilier et ses investisseurs avancent à la pré-rédaction des avant-contrats afin de boucler le montage de l'opération. Cependant, ils nous ont confirmé que pour le 1er octobre 2025, ils ne seront pas en mesure de nous transmettre un courrier contre-signé par l'ensemble des parties prenantes.

Une réunion se tiendra le 3 octobre 2025 au siège du Syndicat Mixte entre les différentes parties prenantes afin d'aboutir aux accords définitifs, ainsi qu'au rétroplanning de l'opération et permettre de fixer d'un commun accord la date de report de la transmission des justificatifs au 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'acter le report de la transmission des justificatifs au 1er janvier 2026.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

18. Travaux de rechargement en galets de la plage de Mers-les-Bains/Le Tréport « Est » et de nivellement général de la plage de Mers-les-Bains Avenant n°1 à la convention financière passée avec la Communauté de Communes des Villes-Sœurs pour la période 2025-2028

La Présidente a informé l'assemblée que par délibération en date du 18 mars 2025, vous m'avez autorisé à signer une convention financière avec la Communauté de Communes des Villes-Sœurs relative aux travaux de rechargement en galets de la plage de Mers-les-Bains / Le Tréport « Est » pour la période 2025-2028

En vue de la réalisation d'un prélèvement annuel de galets de 5 000 m³ au-delà de l'épi majeur, hors concession de défense à la mer, pour leur réintégration au sein de ladite concession, une demande de cas par cas a été déposée auprès des services de l'Etat compétents le 15 mai 2025 en vue de ne pas soumettre cette action à la réalisation d'une étude d'impact, le secteur de prélèvement étant notamment localisé en site Natura 2000.

Par décision en date du 17 juillet 2025, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a émis un avis défavorable à cette demande, en indiquant que cette action est bel et bien soumise à la mise en œuvre d'une étude d'impact.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, lequel doit être précédé d'un recours administratif préalable et obligatoire, à adresser dans un délai de 2 mois à compter de la notification.

Pour ce faire, et en accord avec la Communauté de Commune des Villes-Sœurs, une assistance a été sollicitée auprès du cabinet LGP Avocats en vue de la mise en œuvre dudit recours administratif pour un montant de 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC.

Ce point nécessite la passation d'un avenant n°1 à la convention financière passée avec la Communauté de Communes des Villes-Sœurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Présidente à signer l'avenant n° 1 à la convention financière.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des EPCI : 8

19. Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Authie

La présidente a rappelé que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification, opérationnel et juridique, permettant, à l'échelle d'un bassin versant, de gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques tout en satisfaisant les usages en répondant aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000.

Il précise les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin concerné, en tenant compte des spécificités du territoire.

L'objet du présent rapport est de pouvoir émettre un avis sur le projet de SAGE de l'Authie, sollicité par le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), conformément à l'article R212-39 du Code de l'Environnement, à la suite de son adoption par la CLE le 12 décembre 2024.

Les enjeux pour le Syndicat Mixte sont les suivants :

Au vu des enjeux majeurs pour son territoire en termes de risques inondation, mais aussi de préservation de la ressource et des milieux naturels, le Syndicat Mixte est pleinement impliqué.

Concernant le bassin de l'Authie, et pour ce qui concerne les objectifs de l'Enjeu 1 du projet de SAGE « Assurer la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques sur le territoire », il faut rappeler que le Syndicat Mixte assure la gestion des espaces naturels propriétés du Conservatoire du Littoral. Globalement, le document pourrait faire plus souvent référence aux outils déjà en place en faveur des zones humides comme le site Ramsar Baie de Somme ou encore le PMAZH déjà existant sur une partie du territoire.

Dans l'identification de l'enjeu lié aux risques inondation, il est suggéré d'appréhender cette gestion des risques de manière plus globale, par le biais effectivement de la prévention, de la maîtrise mais aussi de l'adaptation aux risques. En cela, le recours à cette notion de résilience développée dans le cadre de la stratégie littorale « Bresse Somme Authie », et introduite dans la loi Climat résilience de 2021, pourrait trouver sens.

Concernant le fonctionnement hydraulique de la basse vallée de l'Authie qui est complexe, la disposition n°19 de l'Objectif « Développer la connaissance et maîtriser les risques sur le bassin versant de l'Authie » (page 65) propose « la constitution d'une instance de concertation avec tous les acteurs concernés par le fonctionnement hydraulique de la basse Vallée de l'Authie ».

Suites aux inondations exceptionnelles de l'hiver 2023-2024, les multiples concertations avec les acteurs du territoire et les conclusions de la mission interministérielle ont amené l'Etat à proposer d'engager une démarche de résilience avec la finalité de répondre aux enjeux de vulnérabilité du territoire par la mise en place d'un EPTB des fleuves côtiers.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Authie, sous réserve de la prise en compte des enjeux pour le Syndicat Mixte et des remarques techniques sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Authie.

Eric DELATTRE fait un retour aux élus des différents enjeux.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des EPCI : 8

20. Service Environnement, pôle Grand Site de France - Plan de financement du schéma d'accueil global

La Présidente a informé l'assemblée qu'en juin 2024, puis en décembre 2024, deux délibérations ont été soumises au Comité Syndical sur l'opportunité de la conduite d'un schéma d'accueil global en copilotage avec le Parc Naturel Régional puis sur les clés de répartition des financements sollicités.

Dans cette étude, le territoire du Grand Site de France constituera un zoom de l'étude globale à l'échelle du Parc Naturel Régional (PNR), dont l'objectif sera de réussir à déployer les flux touristiques depuis le Grand Site de France vers l'intégralité du territoire du PNR.

Le budget prévisionnel est estimé 175 000€ TTC.

Suite à des retours négatifs quant à l'attribution de subventions, la répartition des sources de financement a changé.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

DREAL Hauts-de-France (Grand-Site)	50 000 €	28,6 %
PCAET	40 000€	22,9 %
SMBS-3V	35 000€	20 %
Région Hauts-de-France (CDTo)	20 000 €	11,4 %
SMBS-GLP (CD 80)	30 000 €	17,1 %
Total	175 000€ TTC	100%

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ce plan de financement et a autorisé la Présidente à signer les différentes pièces permettant sa mise en œuvre.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

21. Service Environnement, pôle Animation territoriale biodiversité - Projet Agro-Environnemental et Climatique

La Présidente a informé l'assemblée que lors du Comité Syndical en date du 30 juin 2022, vous avez validé le renouvellement de la candidature du Syndicat Mixte comme opérateur et animateur MAEC sur le territoire de la Plaine Maritime Picarde pour la période 2023-2027.

Un nouvel Appel à Projets (AAP) a été émis par la DRAAF afin de renouveler le PAEC pour la 2^{de} partie du programme MAEC pour les années 2026-2027. Il est donc nécessaire de déposer un nouveau PAEC en 2026 afin de pouvoir poursuivre notre accompagnement et nos actions en tant qu'opérateur et animateur auprès des agriculteurs du territoire dans le cadre de la campagne MAEC 2023-2027.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la candidature du Syndicat Mixte en réponse à l'AAP_PAEC_2026 de la DRAAF pour permettre la poursuite de l'animation des MAEC sur le territoire de la Plaine Maritime Picarde pour la période 2026-2027.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

22. Service Environnement, pôle Animation territoriale biodiversité - Poursuite du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides

La Présidente a rappelé que depuis 2012, dans le cadre du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides porté par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Syndicat Mixte et la Chambre d'Agriculture de la Somme (CA80), co-porteurs du projet, accompagnent les éleveurs à mieux valoriser les prairies humides de leur territoire.

L'objectif est de mettre en place des pratiques vertueuses pour la biodiversité tout en assurant la viabilité des élevages engagés dans la démarche, sur un territoire au patrimoine naturel exceptionnel.

La demande de financement 2026 du Syndicat Mixte porte donc sur la 2^{ème} année de la programmation 2025-2027 avec la poursuite des actions en cours.

Le coût estimatif de ce projet pour l'année 2026 est de 95 386 €, dont 85 456 € de frais de personnel et 9 930 € de dépenses hors ingénierie. Comme pour le précédent programme, une participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à hauteur de 70%, soit 66 770 €, est attendue.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à poursuivre la mise en œuvre de ce projet et à signer les différents documents s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

23. Service Environnement, pôle Animation territoriale biodiversité - Renouvellement de la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte et la commune de Saigneville

La Présidente a informé l'assemblée que depuis 2018, nous accompagnons la commune de Saigneville dans la gestion de son marais communal, grâce à l'animation Ramsar.

Concrètement, le Syndicat Mixte propose aux 28 communes du site Ramsar Baie de Somme, une aide et un accompagnement dans l'élaboration technique, administrative et financière de leurs projets de valorisation des zones humides.

Après des échanges avec le Maire de la commune de Saigneville, le Conseil Municipal est d'accord pour renouveler la signature d'une convention de partenariat notamment pour poursuivre la valorisation du marais communal.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à signer cette convention.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

24. Propositions d'aménagement de logements saisonniers

1. Aménagement du logement situé à l'étage du Musée Picarvie

La Présidente a informé l'assemblée que le Syndicat Mixte est propriétaire du bâtiment du Musée de Picarvie, sis à Saint Valery sur Somme. Ce bâtiment, emblématique et bien situé, dispose d'un espace actuellement inoccupé, offrant une belle opportunité de réaménagement.

Il est envisagé d'aménager ce logement pour les saisonniers et les jeunes en formation au sein de nos sites pour pallier la difficulté croissante à se loger dans notre région, en particulier en période touristique.

Par conséquent, il est proposé de créer quatre logements saisonniers, principalement destinés aux effectifs du Cap Hornu, voire de ceux du Parc du Marquenterre.

Le coût de ce projet s'élève à 130 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur ces projets et a autorisé la Présidente, le cas échéant, à consulter les entreprises.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

2. Aménagement du local des Jardiniers du Golf de Belle Dune

La Présidente a informé l'assemblée que le Syndicat Mixte est propriétaire d'un local technique à Belle Dune.

Dans le cadre de l'optimisation et de la valorisation de notre patrimoine immobilier, il est envisagé de lancer un projet de réhabilitation de ce bâtiment situé à proximité de l'Aquaclub.

Le projet consiste à aménager l'étage du bâtiment (surface totale d'environ 200 m²) afin d'y créer 8 logements saisonniers indépendants d'une vingtaine de m² chacun.

Ces logements seraient principalement dédiés aux saïanes de l'Aquaclub, du Golf et du Parc du Marquenterre.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 400 000 €.

Ces projets pourraient être financés, en partie, par l'Action Logement et le Département de la Somme par le biais de la taxe additionnelle de séjour et de la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur ces projets et a autorisé la Présidente, le cas échéant, à consulter les entreprises.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Monsieur TONOLLI demande si le logement de Picarvie est vide ou pas

25. Rapport d'information - Plan Vélo /Pouvoirs du Police

La Présidente a informé l'assemblée que lors du Comité Syndical en date du 26 juin 2025, les élus se sont posés des questions sur la possibilité d'un transfert des pouvoirs de police du Président du Département sur la voirie départementale mais également du Président de l'EPCI sur la voirie intercommunale au profit du Maire,

Après analyse auprès de notre cabinet conseil, il s'avère que le transfert par le Président du Département de ses prérogatives de police administrative spéciale de circulation à un Maire n'est pas possible car aucun texte ne le prévoit. Il en est de même pour les Présidents d'EPCI.

Par conséquent, la solution exposée lors du Comité Syndical du 26 juin 2025 semble être la plus sécurisée juridiquement, à savoir, la rédaction d'un arrêté commun des différentes polices concernées sur les différents tronçons du plan vélo suite au transfert de compétences du Département au profit du Syndicat Mixte.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

26. Service Marché - Rapport d'information - Tableau des procédures inférieures à 40 000 € HT du 1er janvier 2025 au 1er septembre 2025

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 33

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 8

III. Questions diverses

La séance a été levée à

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de légalité les 10 et 13 octobre 2025.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du ...9 décembre 2025...


Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
Présidente